

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 98-0307/PR/MEFPCP Affectant au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation, une parcelle de terrain sise au Lotissement de la République.

n° 98-0307/PR/MEFPCP

Ministère MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION	Date de publication 1 juin 1998
Numéro JO n° 11 du 15/06/1998	Date du numéro 15 juin 1998

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU la constitution en date du 15 septembre 1992

VU le décret n°97-D191/PRE du 28 décembre 1997 portant remaniement ministériel, Sur proposition du Ministre des Finances et de l'Economie Nationale;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation, une parcelle de terrain d'une superficie de 4 904 m² sise au Lotissement de la République (lot n°2, 3, 4 d'ilot EB), (lot n°5,6,7 d'ilot ED) et (lot n°24, 25, 26 d'ilot BD).

Article 2

Sur cette parcelle de terrain, sont construits des logements administratifs.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté, le chef de service des Domaines fera remise de ladite parcelle au Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation. Il sera dressé procès-verbal de cette parcelle, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté et détermination de ses limites.

Article 4

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Par le Président de la République
Chef du Gouvernement*

HASSAN GOULED APTIDON